

Forum : PNUD

Question : Comment favoriser le droit des enfants issus des minorités ?

Soumis par : Nigeria

Mathilde Haenel

L'Assemblée générale,

Accueillant avec satisfaction l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant du 20 novembre 1959 par l'Assemblée Générale des Nations Unies énonçant distinctement le droit à l'égalité pour tous, où figure de manière limpide à l'article 6 le droit à la compréhension et à l'amour des parents et de la Société, et à l'article 7 le droit à une éducation gratuite,

Félicitant avec une profonde reconnaissance le travail de l'UNESCO luttant pour la scolarisation des enfants et notamment des filles, davantage privées d'accès à l'éducation, permettant ainsi aux enfants de bénéficier de cours et de soins particuliers,

Ayant à l'esprit toutes les actions mises en place afin de favoriser les conditions de vie des enfants issus de minorités, il faut cependant spécifier qu'aujourd'hui, 58 millions de d'enfants n'ont pas accès à l'école primaire et 63 millions sont privés d'une scolarité au collège,

Gravement préoccupée par ces statistiques alarmantes, le Nigeria propose en ce jour une résolution à cette problématique d'éducation profondément lacunaire,

1. *Instaure* l'organisation de formations d'enseignants et de psychologues pour enfants afin de proposer un meilleur suivi aux enfants, certains étant traumatisés par les multiples conflits,
2. *Approuve* une éducation équitable, sans distinctions de genre, de couleur ou de religion,
3. *Accueille favorablement* la mise en place d'emplois du temps arrangés de façon à ce que les classes ne soient pas surchargées et permettent une meilleure qualité d'apprentissage aux enfants du monde,
4. *Espère* une contribution financière des Etats pour veiller à offrir davantage d'accès à la scolarité aux millions d'enfants déscolarisés

Décide de rester activement saisie de la question